



L'inaptitude : obstacle ou opportunité dans le parcours professionnel ?

A l'occasion de la dernière Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, l'Association des Foyers et des Ateliers de Personnes Handicapées (AFAH) a organisé une conférence sur le thème de l'inaptitude pendant laquelle salariés et acteurs de la prévention étaient invités à échanger. Christophe Agnel, animateur Prévention-Sécurité et Référent Handicap à l'AFAH revient pour nous sur cette action.



De gauche à droite : Virginie BAURION (Chargée de mission maintien CAP EMPLOI), Karell FLAMENT (Infirmière en santé au travail AISMT 13), Pascale PIETRI (Chargée de mission RH AFAH), Christophe AGNEL (Référent handicap OETH), Emilie GAJEAN (Assistante sociale ASMI)

Pourquoi mettre en place une action de sensibilisation au maintien dans l'emploi et à la prévention de la désinsertion professionnelle ?

Beaucoup trop de personnes ignorent les dispositifs existants permettant de les accompagner dans les moments difficiles : problèmes de santé, restriction physique. Lorsqu'ils se retrouvent en arrêt de travail, suite à un accident, une maladie ; la tendance est le repli sur soi, l'isolement, la culpabilité. D'autant plus dans notre secteur, où le quotidien des professionnels est de s'occuper, accompagner des adultes en situation de handicap.

Faire passer le message qui consiste à accepter de se faire [reconnaître travailleur handicapé](#) (RQTH) est compliqué. Il y a une longue phase d'acceptation, avant de franchir le pas et demander conseil. Néanmoins le constat est simple, plus on anticipe les démarches nécessaires, au mieux se passe la période de transition selon les situations et plus on augmente ses chances d'un maintien dans l'emploi. L'objectif reste le même, sensibiliser les salariés de l'association AFAH à la santé au travail, via la prévention, l'information, le conseil. L'an dernier la thématique portait sur les dispositifs de maintien dans l'emploi.

En mettant en avant le parcours d'un salarié en accident de travail, au travers de son témoignage, notre volonté était de faire partager son vécu, ces difficultés, ces doutes, mais aussi les solutions et projets élaborés avec lui et les partenaires : le [Service de santé au travail AISMT13](#), CAP EMPLOI, [l'accord OETH](#) et la CARSAT. Cette année, nous avons fait le choix de communiquer sur « l'inaptitude obstacle ou opportunité dans le parcours professionnel »

Comment transformer cette épreuve en opportunité ?

L'objet de cet article est de retranscrire les échanges de cette table ronde composée de salariés concernés par le risque d'inaptitude et des professionnels de l'accompagnement dans l'emploi. Afin de construire la réflexion, il est nécessaire de poser une base commune en reprenant les fondamentaux de l'inaptitude.

C'est quoi être inapte ?

On parle d'inaptitude lorsqu'une incapacité physique ou mentale d'un salarié l'empêche à exercer tout ou partie de ses fonctions. Cette inaptitude au travail ne peut être établie que par le médecin du travail, qui l'assortit d'indications sur les éventuelles possibilités de reclassement du salarié. L'inaptitude s'apprécie toujours par rapport au poste occupé par le salarié, dans son entreprise.

Utilisons une situation concrète pour illustrer nos propos. Parlons de Monsieur X, chauffeur poids lourd depuis 20 ans. En juillet 2018, suite à un accident de travail, monsieur X s'est gravement blessé au dos. Immobilisé, suivi seulement par son médecin traitant et un kinésithérapeute, monsieur X attend de retrouver ses capacités pour reprendre son emploi. Il est convoqué en juillet 2019 par un médecin expert de la sécurité sociale qui décidera de le consolider en accident du travail et qui stoppera son droit à aux IJSS (indemnités journalières sécurité sociale). Monsieur X, « endolori », ne pouvant assumer une rupture de ressources, décide malgré ses douleurs de reprendre son activité. Il doit donc rencontrer le médecin du travail en visite de reprise. Celui-ci le considère alors inapte à reprendre son poste. Monsieur X n'a pas d'autre choix que l'arrêt maladie non indemnisé pour ne pas perdre son emploi. Or, sans ressources, Monsieur X ne peut plus avancer les frais de soins, ni se déplacer à l'hôpital ou chez son kiné...

Que pouvez-vous faire dans cette situation ?

De la « réparation » !. Le médecin du travail tempore en renvoyant le salarié en maladie. L'assistante sociale de l'ASMI va l'orienter vers CAP EMPLOI. En effet, victime d'un accident du travail avec un taux IPP (incapacité partielle et permanente) supérieur ou égal à 10 %, il fait partie des bénéficiaires de la loi handicap et c'est CAP EMPLOI qui l'accompagnera à trouver une solution de maintien dans l'emploi dans son entreprise ou en dehors. Puis elle va actionner tous les leviers possibles d'aides sociales pour protéger le budget, éviter un endettement, permettre à ce monsieur et sa famille de pouvoir se nourrir et se soigner en attendant. Monsieur X est déjà en « auto-dévalorisation » du fait de sa douleur, sa diminution de ses capacités physiques, son isolement après un an d'arrêt. Aujourd'hui il se focalise sur ses « incompétences » (pas de bagages scolaires) et surtout il est en « mode survie » puisque sa problématique est de garder son logement, nourrir sa famille.

Dans ce cas peut-on en effet parler d'obstacle ? Aurait-on pu éviter cette situation ?

Oui, aujourd'hui, nous disposons de tous les outils pour éviter ce type de situation : entre la cellule de maintien dans l'emploi et de prévention à la désinsertion professionnelle de la CPAM/CARSAT des Bouches du Rhône, les CAP EMPLOI, les services de santé au travail... Autant de partenaires, de dispositifs et d'outils pour accompagner les salariés le plus en amont possible et éviter ce genre de situation.

Alors pourquoi l'inaptitude décrite chez ce monsieur est-elle si brutale ?

Parce que ce qui pêche aujourd'hui, c'est l'absence de prévention, d'information de sensibilisation. Trop souvent malheureusement nous réagissons, nous ajustons nos interventions, nous actionnons nos dispositifs quand l'inaptitude est prononcée. Pour transformer l'obstacle en opportunité, il faudrait faire de la prévention secondaire, c'est-à-dire agir dès que le salarié se blesse ou tombe malade. L'idéal serait de faire de la prévention primaire, c'est-à-dire anticiper sur les risques de blessures et de maladies.

D'accord, mais de là à employer le mot « opportunité » ?

Aujourd'hui le marché du travail est en transformation constante, les nouvelles générations, les Z, se sont complètement adaptées et appropriées ce marché. On sait qu'une vie professionnelle sera composée d'au moins 9 carrières ! Les générations Y et X sont encore en poste, ce sont elles qui sont d'ailleurs concernées par le risque d'inaptitude. Entendons-nous bien sur ce lien, l'âge et l'inaptitude vont souvent de pairs, et l'âge est un facteur aggravant. C'est là où le bât blesse, car les générations X se projettent sur une carrière linéaire, ce sont des salariés loyaux, sortir de l'entreprise est subit, c'est un choc. Les préparer, les accompagner, valoriser leur compétences, tout ça permet une possibilité de reconversion cohérente avec les attentes de la société. Bénéficier d'un parcours de formation judicieux, être soutenu de façon bienveillante par son entreprise et les professionnels du maintien dans l'emploi, c'est se donner les meilleures chances pour évoluer dans ce nouveau marché du travail. Elle est là l'opportunité !

Quels conseils donneriez-vous pour faire de la « prévention secondaire » ?

C'est tout de même délicat pour un employeur de contacter son salarié en arrêt de travail. Un employeur, ou son représentant est en droit d'informer, de conseiller tous salariés en arrêt mais avant retenons la bienveillance ! Soyez bienveillant les uns envers les autres. Répartissez-vous les tâches. Le référent handicap de l'entreprise, les assistantes sociales des partenaires, les collègues de travail, les IRP... Tous ces interlocuteurs peuvent être sollicités et vous conseiller. Un coup de téléphone pour dire au collègue « tu devrais aller à la réunion de la CARSAT » ou « t'as pensé à faire le point avec l'assistante sociale », et là on fait de la prévention secondaire, on transforme l'obstacle en opportunité, on évite un drame.

Et pour faire de la prévention primaire ?

C'est en faisant entre autre des actions comme aujourd'hui, en invitant tous les acteurs de la prévention et en créant des espaces de rencontres, que des situations comme celle de Monsieur X ne se reproduiront plus.